

ASSEMBLÉE NATIONALE

29 avril 2019

LOI D'ORIENTATION DES MOBILITÉS - (N° 1831)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CD271

présenté par
M. Millienne, rapporteur

ARTICLE PREMIER

À l'alinéa 52, substituer à la première occurrence du mot :

« phrase »

les mots :

« et troisième phrases ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Correction d'une référence incomplète.